



TABLE DES MATIÈRES

I.	OBJET DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET IDENTIFICATION DES PARTIES.....	2
II.	DÉFINITIONS.....	2
III.	CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DU REGLEMENT D’ORDRE INTERIEUR DES PARKINGS	2
IV.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES CLIENTS.....	2
	ARTICLE 1 – UTILISATION DU SITE WEB .....	2
	ARTICLE 2 – COMPTE UTILISATEUR.....	3
	ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES SERVICES DE STATIONNEMENT ET COMMANDE .....	3
	ARTICLE 4 – EXECUTION DES SERVICES DE STATIONNEMENT .....	4
	ARTICLE 5 – PRIX.....	4
	ARTICLE 6 – MODES DE PAIEMENT .....	4
	ARTICLE 7 – DUREE MAXIMALE DU STATIONNEMENT .....	4
	ARTICLE 8 – HEURES D’ARRIVEE ET DE DEPART .....	5
	ARTICLE 9 – SECURITE DU COMPTE UTILISATEUR.....	5
	ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ.....	5
	ARTICLE 11- RECLAMATIONS.....	6
	ARTICLE 12 – Propriété intellectuelle.....	6
	ARTICLE 13 – LANGUE .....	6
	ARTICLE 14 – VIE PRIVÉE ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL .....	6
	ARTICLE 15 - ARCHIVES DES PAIEMENTS.....	6
	ARTICLE 16 - DISPOSITIONS DIVERSES.....	6
V.	DISPOSITIONS PROPRES AUX CONSOMMATEURS .....	7
	ARTICLE 17 – DROIT DE RETRACTATION .....	7
VI.	DISPOSITIONS PROPRES AUX ENTREPRISES .....	7
	ARTICLE 18 – MODES DE PAIEMENT .....	7
	ANNEXE 1 : FORMULAIRE STANDARD DE RETRACTATION.....	9



## I. OBJET DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET IDENTIFICATION DES PARTIES

Les présentes conditions générales régissent la relation contractuelle entre le Client et la Régie Autonome Communale de Charleroi (ci-après dénommée « RCA ») dans le cadre d'une Réservation d'emplacement de parking et/ou de la souscription à un Abonnement de parking délivrées via [www.park-spot.be](http://www.park-spot.be) dans les parkings gérés par la RCA (le « Contrat de stationnement »).

Le Règlement d'Ordre Intérieur des parkings (disponible sur [www.park-spot.be](http://www.park-spot.be), applicable à tout stationnement dans un parking géré par la RCA, complète les présentes conditions générales et fait, avec ces dernières, partie du Contrat de stationnement.

Identification et coordonnées de la RCA :

- Siège social : Avenue de Waterloo 2/4 à 6000 Charleroi
- Numéro de BCE : 0861.006.345
- Numéro de téléphone : 071/200.920
- Adresse électronique : [parking@rca.charleroi.be](mailto:parking@rca.charleroi.be)

## II. DÉFINITIONS

Client : toute personne physique ou morale qui visite et/ou s'inscrit sur le Site Web en créant un compte utilisateur et, le cas échéant, conclut un Contrat de stationnement.

Consommateur : tout Client qui conclut un Contrat de stationnement à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Contrat de stationnement : contrat conclu en ligne entre le Client et la RCA portant sur la mise à disposition par la RCA d'un emplacement de parking non spécifié pour un véhicule déterminé et pour une durée déterminée dans un parking géré par la RCA (le « Service de stationnement »).

Entreprise : tout Client qui conclut un Contrat de stationnement dans le cadre d'une activité pour laquelle il poursuit de manière durable un but économique.

Service de stationnement : service proposé par la RCA sur le Site Web consistant en la mise à disposition d'un emplacement de parking non spécifié pour un véhicule déterminé et pour une durée déterminée dans un parking géré par la RCA, et ce, dans les conditions et limites précisées dans le descriptif lié audit service.

Le Service de stationnement est qualifié :

- d'« Abonnement » si la durée de la mise à disposition de l'emplacement de parking est de 1 mois ;
- de « Réservation » si la durée de la mise à disposition de l'emplacement de parking n'excède pas 1 mois.

Site Web : le site internet « Park Spot » de la RCA, accessible sous l'URL [www.park-spot.be](http://www.park-spot.be), permettant aux Clients de réserver un emplacement de parking ou de souscrire un abonnement de parking dans les parkings gérés par la RCA.

## III. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DES PARKINGS

La conclusion d'un Contrat de stationnement implique l'adhésion du Client :

- au Règlement d'Ordre Intérieur des parkings dont il a pris connaissance et qu'il a dû accepter lors de chaque commande (en cochant la case obligatoire de validation « j'ai pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur des parkings et j'entends m'y conformer ») ; et
- aux présentes conditions générales dont il a pris connaissance et qu'il a dû accepter au moment de son inscription (c'est-à-dire de la création de son compte utilisateur sur le Site Web) et lors de chaque commande (en cochant la case obligatoire de validation « j'ai pris connaissance des conditions générales et les accepte »).

Le Client prend soin d'enregistrer les conditions générales et le Règlement d'Ordre Intérieur des parkings sur un support durable pour pouvoir s'y référer en cas de besoin. Le refus d'adhérer aux conditions générales et/ou de se conformer au Règlement d'Intérieur lors d'une commande empêche le Client de pouvoir finaliser sa commande.

Les conditions générales et le Règlement d'Ordre Intérieur des parkings sont disponibles pour téléchargement au format PDF, à tout moment sur le Site Web.

La RCA se réserve à tout moment la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes conditions générales en fonction de l'évolution des règles applicables et de ses propres besoins. En cas de modification, les nouvelles conditions générales sont applicables dès leur publication sur le Site Web. Le Client est notifié par courriel de l'application des nouvelles conditions générales et est invité à prendre connaissance. Si le Client ne les accepte pas, il a le droit de résilier le Contrat de stationnement en cours d'exécution sans frais en envoyant un courrier recommandé à la RCA dans un délai de 10 jours à compter de la notification par courriel. A défaut, le Client est présumé avoir accepté les nouvelles conditions générales.

## IV. DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À TOUS LES CLIENTS

### ARTICLE 1 – UTILISATION DU SITE WEB

Toute personne physique majeure ayant la capacité juridique ou toute personne morale souhaitant conclure un Contrat de stationnement peut utiliser le Site Web.

Afin d'assurer le respect de la sécurité et de la vie privée des visiteurs et en particulier des enfants, les parents sont invités à contrôler l'utilisation faite par leurs enfants d'internet. En leur qualité de tuteur légal, il est de la responsabilité des parents de déterminer quel service est ou non approprié pour leur(s) enfant(s) et d'en surveiller l'utilisation.



Les parents sont civilement responsables des dommages éventuellement causés par leurs enfants mineurs dans le cadre de l’utilisation des services offerts par la RCA. Ils sont tenus par les transactions conclues par leurs enfants ainsi que par l’utilisation que ceux-ci feraient de leurs moyens de paiement.

## **ARTICLE 2 – COMPTE UTILISATEUR**

Tout Client qui souhaite accéder au Site Web pour commander un Service de stationnement doit préalablement créer un compte utilisateur et adhérer aux présentes conditions générales ainsi qu’à la Police vie privée (disponible sur <https://www.rca-charleroi.be/privacy>).

L’inscription du Client est confirmée par un courriel reprenant les données du Client ainsi que, au format PDF, une copie des présentes conditions générales et de la Police vie privée.

Ledit compte utilisateur permet au Client d’accéder à ses données personnelles, de les modifier ou les mettre à jour et de commander et payer les Services de stationnement disponibles sur le Site Web.

Tous les champs d’informations obligatoires nécessaires à la création du compte doivent être remplis par le Client. Ces informations doivent être exactes, complètes et actuelles. Le Client s’engage à mettre à jour les informations communiquées à chaque fois que cela s’avère nécessaire. Le Client qui souhaite supprimer son compte peut le faire à tout moment en envoyant une demande à [parking@rca.charleroi.be](mailto:parking@rca.charleroi.be). Cette suppression ne sera effective qu’au terme des transactions en cours ou au terme effectif du Contrat de stationnement en cours d’exécution. Toute transaction incomplète ou retard de paiement empêchera la suppression du compte. Dès que la suppression du compte est effective, aucune transaction ou recherche dans l’historique ne sera encore possible.

## **ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES SERVICES DE STATIONNEMENT ET COMMANDE**

### *Présentation des Services de stationnement*

Le Site Web permet de commander des Services de stationnement qui donnent au Client droit de stationner sur un emplacement non spécifié sur un parking en particulier et pour une durée déterminée, tels que définis lors du processus de commande. Ledit droit ne permet en aucun cas au Client de privatiser un emplacement de parking, et ce, conformément au Règlement d’Ordre Intérieur des parkings.

Tout Service de stationnement est uniquement lié à un véhicule particulier, identifié par son numéro d’immatriculation. Les caractéristiques et prix des Services de stationnement figurent sur le Site Web. Les éventuelles photographies illustrant les Services de stationnement ne sont qu’indicatives quant à la présentation générale dudit Service. Il appartient au Client de formuler toutes ses demandes d’information avant de passer une commande.

### *Commande de Services de stationnement*

La commande d’un Service de stationnement sur le Site Web par le Client se déroule comme décrit ci-dessous, chaque étape étant validée en ligne :

1. Prise de connaissance des caractéristiques essentielles du Service de stationnement telles que présentées sur le Site Web (notamment les heures d’ouverture du parking et la hauteur maximale des véhicules qui peuvent y accéder).
2. Création d’un compte utilisateur par le Client.

(procédure décrite ci-dessus à l’article 2, ou, si ce compte utilisateur a déjà été créé, l’identification du Client sur son compte utilisateur.)

Le Client doit s’assurer que les données qu’il saisit sont correctes, complètes et actuelles. Toute saisie incorrecte ou volontairement erronée relève de la seule responsabilité du Client.

3. Acceptation sans réserve des conditions générales d’utilisation du site et des conditions générales ainsi que du Règlement d’Ordre Intérieur.
4. Consultation par le Client des données liées au Service de stationnement ajouté dans son panier d’achat qui comprend tous les choix effectués (nombre et type d’emplacement(s), durée de la Réservation/de l’Abonnement, numéro de plaque d’immatriculation, etc.), le prix unitaire de chaque Service de Stationnement sélectionné et le montant total de la commande.

Lorsque le Client renouvelle la validité d’un Service de stationnement pour une durée supplémentaire, les caractéristiques du Service de stationnement initialement commandé lui sont rappelées avant validation.

Si une erreur est détectée dans la commande, un message d’erreur est affiché dès détection de ladite erreur.

5. Validation de la commande par le Client : la commande est réputée définitive dès que le Client valide son panier en cliquant sur « Confirmer la commande avec obligation de paiement ».
6. Saisie et validation des données relatives au système de paiement en ligne via une interface de paiement sécurisée.

De manière alternative, les Entreprises ont en outre la possibilité de sélectionner le paiement par facture comme mode de paiement, conformément à l’article 18.

7. Dès que le paiement est enregistré, une preuve de paiement est affichée (reprenant l’adresse du Client et la valeur du paiement par carte bancaire). Un lien est disponible pour accéder à la preuve du paiement enregistrée dans le compte utilisateur du Client.

8. Dès que la RCA reçoit la commande validée par le Client (et le paiement, dans l’hypothèse où le Client Entreprise n’a pas choisi de payer par facture), elle envoie un courriel de confirmation de la commande au Client (via l’adresse électronique qu’il a renseignée) contenant un récapitulatif de la commande, les présentes conditions générales et le Règlement d’Ordre Intérieur des parkings en version PDF. Dans l’hypothèse où le Client Entreprise a choisi de payer par



facture, la facture est également jointe au courriel de confirmation de commande. Dans ce courriel se trouve également le permis de stationnement donnant droit au stationnement du véhicule dont le numéro de plaque d’immatriculation a été enregistré dans un parking déterminé et pour une durée déterminée, conformément à la commande effectuée par le Client.

Dans l'éventualité où le Client ne recevrait pas ledit courriel, il est de sa responsabilité de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur (par exemple, en vérifiant que le paiement a effectivement été autorisé par son organisme financier).

Il est de la responsabilité du Client de contacter le service clientèle de la RCA via [parking@rca.charleroi.be](mailto:parking@rca.charleroi.be), le cas échéant.

La RCA recommande au Client d’imprimer et de sauvegarder le courriel de confirmation de la commande et une copie des conditions générales, du Règlement d’Ordre Intérieur des parkings et, le cas échéant, de la facture annexés audit courriel sur un support papier et/ou de les sauvegarder sur un support numérique fiable et durable (par exemple un fichier PDF enregistré sur son smartphone/ordinateur), ainsi que la preuve du paiement, à titre de preuve si nécessaire.

Restriction : Le droit de stationner dans un parking déterminé, octroyé par le Contrat de stationnement conclu, ne vaut que pour un seul véhicule et pour la durée indiquée dans la confirmation de la commande.

Sans préjudice des autres droits découlant des présentes conditions générales, la RCA se réserve le droit de suspendre ou de refuser la confirmation de la commande dans les cas suivants limitativement énumérés :

- commande incomplète ou incorrecte ;
- communication de données manifestement erronées ;
- non-paiement de commandes précédentes ou refus d’autorisation de paiement de la part de l’organisme financier du Client ;
- non-confirmation du paiement par l’organisme en charge de la réalisation technique de ce paiement.
- x

#### **ARTICLE 4 – EXECUTION DES SERVICES DE STATIONNEMENT**

Une fois la commande du Client validée, la RCA envoie un courriel de confirmation de commande en annexe duquel se trouve le(s) permis de stationnement correspondant au(x) Service(s) de stationnement commandé(s).

La RCA exécute le(s) Service(s) de stationnement commandé(s) à la date et à l’heure convenues entre les parties et pour une durée déterminée par les parties, conformément au Contrat de stationnement.

#### **ARTICLE 5 – PRIX**

Les prix des Services de stationnement sont publiés sur le Site Web et sont indiqués en euros.

Toutes les taxes sont incluses. La facturation des Services de stationnement livrés se fait sur la base du tarif en vigueur au moment de la commande desdits Services de stationnement.

Les prix sont calculés en incluant la TVA applicable le jour même de la commande. Toute modification du taux de TVA applicable est automatiquement répercutée dans le prix du ou des Service(s) de stationnement. Après validation de la commande, le montant total doit être payé. À aucun moment, les montants versés ne peuvent être considérés comme acomptes ou paiements anticipés.

La RCA se réserve le droit de modifier le prix du Service de stationnement conformément au Règlement d’Ordre Intérieur des parkings. Les nouveaux prix ne s’appliquent qu’aux commandes définitivement validées après la date à laquelle le prix a été ajusté.

Pour les 24 premières heures de stationnement, les tarifs horaires publiés sur le Site Web s’appliquent.

Dès que la durée de stationnement dépasse 24 heures, un tarif journalier doit être payé et ce pour toute journée entamée (par exemple, un véhicule stationné du lundi 8H00 au mardi 10H00 devra s’acquitter de 2 forfaits journaliers).

#### **ARTICLE 6 – MODES DE PAIEMENT**

Sous réserve de l’article 18 relatif aux paiements effectués par les Entreprises, toute commande effectuée sur le Site Web est payée par paiement électronique, par le biais d’une interface de paiement sécurisée, basée sur les technologies actuelles à disposition. Seuls les paiements effectués via Bancontact, Maestro, VISA, MasterCard et les applications d’e-banking sont acceptés.

Le montant sera débité du compte bancaire utilisé immédiatement après la confirmation du paiement.

Si l’autorisation de paiement est refusée par les organismes officiels accrédités, la commande sera annulée et le Service de stationnement commandé ne sera en conséquence pas exécuté par la RCA.

La RCA a confié la gestion des paiements à distance à Multisafepay. Les paiements sont effectués via le système sécurisé de paiement à distance et par carte bancaire.

Toutes les informations recueillies au cours du processus de paiement à distance sont immédiatement cryptées et stockées sur le serveur sécurisé de Multisafepay et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

#### **ARTICLE 7 – DUREE MAXIMALE DU STATIONNEMENT**

Les véhicules ne peuvent entrer, sortir et/ou stationner dans le parking que durant les heures indiquées dans ou sur le parking. Si le stationnement excède 14 jours consécutifs et sans interruption, la RCA est en droit de faire enlever le véhicule aux frais du Client.



#### **ARTICLE 8 – HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

Si le Contrat de stationnement porte sur une Réservation et que le Client arrive en retard par rapport à l'heure indiquée dans lors du processus de commande, le jour et l'heure de départ demeurent inchangés et le Client ne peut prétendre à aucun remboursement ni prolongation gratuite des périodes de stationnement non utilisées.

Si le Contrat de stationnement porte sur une Réservation et que le Client décide de quitter le Parking avant l'heure de départ indiquée lors du processus de commande, le Client ne peut prétendre à aucun remboursement des périodes de stationnement non utilisées.

Si le Contrat de stationnement porte sur une Réservation et que le Client décide de prolonger sa durée de stationnement au-delà dudit Contrat, le Client doit, avant de quitter le parking, s'acquitter du surcoût conformément aux tarifs en vigueur dans le parking.

#### **ARTICLE 9 – SECURITE DU COMPTE UTILISATEUR**

Le Client se connecte à son compte utilisateur au moyen d'une adresse électronique valide, utilisée comme login, et d'un mot de passe qui lui sont personnels et qui sont strictement confidentiels. Il appartient au Client de préserver la confidentialité de ses paramètres d'accès et d'en contrôler l'usage. Il s'engage notamment à ne divulguer ceux-ci à personne ou sur quelque support que ce soit.

Sauf en cas de faute lourde de la RCA, le Client est seul responsable de tous les actes posés suite à l'usage de ses paramètres d'accès.

Si le Client pense qu'un tiers utilise son compte sans son autorisation, il est tenu d'en informer immédiatement la RCA et de solliciter la réinitialisation dudit compte sur la base de nouveaux paramètres d'accès. A cet effet, le Client contacte la RCA via la section "Contact" du Site Web et le confirme par lettre postale ou par e-mail adressé à :

**Régie Communale Autonome de Charleroi**

**Avenue de Waterloo 2/4**

**6000 Charleroi**

[parking@rca.charleroi.be](mailto:parking@rca.charleroi.be)

La RCA se réserve le droit de procéder à tout moment et sans avertissement à la fermeture de tout compte dont il soupçonne une utilisation frauduleuse.

#### **ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ**

##### *Dispositions générales*

Le Client est responsable de l'utilisation de son compte personnel. Toute connexion, demande d'autorisations ou transmission de données à partir de son compte est considérée comme ayant été effectuée par le Client et relève entièrement de sa responsabilité. Si le Client ne se conforme pas aux présentes conditions générales, la RCA se réserve le droit de procéder à la suppression du compte du Client unilatéralement et sans compensation en cas de manquement répété ou de manquement grave.

Dans le cas où le client ne respecte pas les présentes conditions générales de vente, et notamment celles relatives au paiement, et le Règlement d'Ordre Intérieur des parkings, la RCA se réserve le droit de mettre fin au Contrat de stationnement, et ce, sans formalités et dédommagements.

De même, si la RCA ne respecte pas les présentes conditions générales, le Client Consommateur est en droit de mettre fin au Contrat de stationnement.

A défaut de disposition expresse en sens contraire, toutes les obligations assumées par la RCA sont des obligations de moyens.

##### *Limitation de responsabilité*

La responsabilité de la RCA ne peut être engagée que pour les dommages résultant directement du Contrat de stationnement et ce, pour un montant qui ne peut excéder le prix dudit Contrat.

La RCA n'est en aucun cas responsable des dommages indirects. Sont notamment, mais de façon non limitative, considérés comme des dommages indirects les dommages suivants :

- Perte d'image
- Perte d'opportunité, de profit, de revenu, de chiffre d'affaires, de données, de clientèle ou de commandes
- Augmentation des coûts et autres frais généraux

Le Client se déplace, circule et stationne dans les parkings à ses risques et périls, notamment en ce qui concerne les dommages ou vols de son véhicule ou de son contenu ou encore à lui-même. La RCA ou ses partenaires ne peuvent en aucun cas être considérés comme dépositaires du véhicule du Client et de son contenu, ou comme en ayant la garde, la prestation fournie correspondant à un droit de stationnement et non à un droit de dépôt, de garde ou de surveillance. En outre, le client s'oblige à ce que son véhicule soit assuré, à en justifier à la première demande de la RCA, et plus généralement à respecter toutes les obligations légales et réglementaires d'assurance à sa charge.

##### *Force majeure*

En cas de force majeure, les obligations des parties sont suspendues aussi longtemps que l'impossibilité d'exécution du Contrat de stationnement persiste. Si cette impossibilité devient définitive, ledit Contrat prend automatiquement fin.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, mais de façon non limitative, les émeutes, les actes de terrorisme, les sabotages, les intempéries, les tempêtes, les tremblements de terre, les inondations, les destructions par la foudre, les épidémies/pandémies, les incendies, les explosions, les destructions de machines, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, le mauvais fonctionnement ou les interruptions du réseau électrique





ou de télécommunication, le blocage de la fourniture et de l'approvisionnement en produits pétroliers, les alertes chimiques, les restrictions gouvernementales ou légales, les grèves, le lock-out, les occupations de locaux, les arrêts de travail et tous autres événements indépendants de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du contrat.

#### *Disponibilité et sécurité du Site Web*

La RCA déploie ses meilleurs efforts afin de mettre à disposition des Clients un Site Web de qualité.

A défaut de disposition expresse en sens contraire, toutes les obligations assumées par la RCA sont des obligations de moyens.

Un problème technique, tel un virus, un bug informatique, une intrusion malveillante ou un dysfonctionnement du Site Web ne peut toutefois être exclu. La RCA ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages subis par le Client à cet égard, sauf en cas de faute lourde ou de dol de la RCA.

Le Client est conscient du fait qu'un outil tel que le Site Web de la RCA nécessite une maintenance régulière. La RCA ne pourra donc en aucun cas être tenue responsable de l'éventuel préjudice subi par le Client en cas d'indisponibilité temporaire du Site Web due à des opérations de maintenance.

La RCA ne pourra pas être tenue responsable si l'accès au Site Web est suspendu ou supprimé, notamment en cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure des réseaux de télécommunications, de difficultés techniques, ou encore pour des raisons de maintenance, sans que cette liste soit exhaustive.

La RCA ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de problème de connexion ou d'accès aux courriels survenant lors de la réception par le Client du Service de stationnement commandé.

La RCA ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement. Tout dommage subi suite à un dysfonctionnement d'un système de paiement relève de la seule responsabilité du prestataire tiers qui fournit la solution de paiement vers laquelle le Client est dirigé depuis le Site Web.

#### **ARTICLE 11- RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être adressée à l'adresse e-mail [parking@rca.charleroi.be](mailto:parking@rca.charleroi.be) dans les 48 heures qui suivent les faits donnant lieu à cette réclamation. La RCA s'efforcera à traiter ladite réclamation dans les meilleurs délais.

#### **ARTICLE 12 – Propriété intellectuelle**

Le Site Web dans son ensemble ainsi que chacun des éléments qui le composent (tels que son architecture, son design, son interface, sa dénomination, son nom de domaine, ses textes, ses bases de données, ses arborescences, ses logiciels, ses animations, ses images, ses photos, illustrations, diagrammes, logos, sons, musiques) sont la propriété exclusive de la RCA et/ou de IP-Mobile. Ils sont les seuls à pouvoir invoquer les droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent.

En conséquence et par application des dispositions du Code de droit économique et des conventions internationales, il est interdit de reproduire ou de communiquer au public le Site Web dans son intégralité ou les éléments dont il est composé, et ce sur quelque support ou par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que la consultation privée pour ses besoins propres, à moins d'avoir reçu l'autorisation écrite préalable de la RCA à cet effet.

#### **ARTICLE 13 – LANGUE**

Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte en français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 14 – VIE PRIVÉE ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les clauses relatives à la Police vie privée du Site web, disponibles sur <https://www.rca-charleroi.be/privacy>, font partie intégrante des présentes conditions générales.

#### **ARTICLE 15 - ARCHIVES DES PAIEMENTS**

Les enregistrements informatisés relatifs aux commandes de Services de stationnement effectuées par le Client, conservés dans des conditions de sécurité raisonnables dans les systèmes informatiques de la RCA et/ou de ses prestataires de services, sont considérés comme une preuve de communication, de demande et de paiement entre les parties.

La RCA archive les preuves de paiement sur un support sûr et durable, ce qui constitue une copie fiable, et met les archives desdites preuves de paiement à disposition du Client sur le Site Web (via son compte utilisateur) pendant un an à compter de la date du paiement.

#### **ARTICLE 16 - DISPOSITIONS DIVERSES**

##### *Date d'entrée en vigueur des présentes conditions générales*

Les présentes conditions générales sont d'application à partir du 1er octobre 2022 et s'appliquent à toute commande de Service(s) de stationnement effectuée à partir de cette date. La présente version des conditions générales annule et remplace toutes les précédentes.



#### *Nullité partielle*

Toute clause des conditions générales qui serait déclarée nulle, inopposable ou invalide par un tribunal compétent n'a aucun effet sur la validité ou l'opposabilité des autres clauses des conditions générales, qui demeurent dès lors pleinement en vigueur.

Les parties s’engagent à négocier de bonne foi une convention comportant des modalités permettant de produire un effet économique équivalent à celui de la clause déclarée nulle, inopposable ou invalide.

#### *Pas de renonciation au recours*

Le fait que la RCA ne fasse pas usage d'une disposition des présentes conditions générales ne peut être interprété comme étant équivalent à la renonciation par cette dernière à invoquer une quelconque des dispositions des conditions générales.

#### *Sites web de tiers*

Le Site Web peut contenir des hyperliens vers d'autres sites ou ressources sur Internet. Comme la RCA ne peut pas contrôler ces sources externes, la RCA ne peut être tenue responsable de la mise à disposition de ces sites et sources et décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces sites ainsi que toute responsabilité en ce qui concerne le contenu, la publicité, les produits, les réservations d’emplacements de stationnement, la souscription à des abonnements de parking ou tout matériel prétendument mis à disposition par le biais de ces sites Web ou des sources externes. Ces hyperliens sont fournis uniquement pour faciliter la recherche d’informations par le Client.

#### *Droit applicable et compétence juridictionnelle*

Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge.

Tout litige lié à la conclusion, à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes conditions générales doit avant tout, et dans la mesure du possible, être réglé à l'amiable. A défaut d'accord amiable, ledit litige relève de la compétence exclusive des cours et tribunaux du Hainaut – Division de Charleroi, , sauf en cas de disposition légale plus favorable au Consommateur.

## **V. DISPOSITIONS PROPRES AUX CONSOMMATEURS**

### **ARTICLE 17 – DROIT DE RETRACTATION**

Le Consommateur a le droit de notifier à la RCA qu’il se rétracte du Contrat de stationnement conclu avec la RCA, sans pénalités et sans indication de motif, dans les quatorze (14) jours calendrier à compter du jour de la conclusion du Contrat de stationnement.

Pour exercer le droit de rétractation, le Consommateur doit notifier à la RCA sa décision de rétractation au moyen d’une déclaration dénuée d’ambiguïté :

- Par courrier à l’adresse :  
Régie Communale Autonome de Charleroi  
Avenue de Waterloo 2/4  
6000 Charleroi
- Par email : [parking@rca.charleroi.be](mailto:parking@rca.charleroi.be)

Le Consommateur est invité à utiliser le modèle de formulaire de rétractation annexé aux présentes conditions générales.

Si le Consommateur a valablement exercé son droit de rétractation dans le délai de quatorze (14) jours calendrier précité, il sera remboursé (sans frais) du montant du Service commandé dans les quatorze jours (14) suivant celui où elle a été informée de la décision de la RCA de se rétracter.

Si le Consommateur a marqué son accord exprès pour que l’exécution du Service de stationnement commence avant l’expiration du délai de rétractation mais qu’il exerce valablement son droit de rétractation en cours d’exécution dudit Service, il devra payer à la RCA un montant proportionnel au Service fourni par la RCA jusqu’au moment où il a informé celle-ci de l’exercice de son droit de rétractation. Ce montant est calculé sur la base du prix total convenu dans le Contrat de stationnement et est raisonnable.

La RCA procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Consommateur aura utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Consommateur marque expressément son accord pour l’usage d’un moyen de paiement différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Consommateur.

#### *Exception au droit de rétractation*

Conformément à l’article VI.53, 1°, du Code de droit économique, le Client Consommateur ne bénéficie toutefois pas du droit de se rétracter du Contrat de stationnement conclu avec la RCA après que le Service de stationnement a été pleinement exécuté (c’est-à-dire lorsque la durée de la mise à disposition de l’emplacement de parking est écoulee), et ce, dans la mesure où l’exécution dudit Service a commencé avec l’accord préalable exprès du Consommateur et où ledit Consommateur a également reconnu qu’il perdait son droit de rétractation une fois le Contrat de stationnement pleinement exécuté par la RCA.

## **VI. DISPOSITIONS PROPRES AUX ENTREPRISES**

### **ARTICLE 18 – MODES DE PAIEMENT**

Outre les modes de paiement prévues à l’article 6, les Entreprises peuvent choisir de payer le(s) Service(s) de stationnement commandé(s) via le Site Web par facture en sélectionnant ce mode de paiement lors du processus de commande.

Les factures son payables dans les 10 jours calendrier à compter de leur réception par l’Entreprise, et ce selon les conditions indiquées sur le Site Web pour les différents types de Services.



Le paiement des factures doit être effectué sur le compte bancaire de la RCA :

- Titulaire du compte : Régie Autonome Communale de Charleroi
- Numéro de compte : BE90 0910 1892 5032
- Banque : BELFIUS BANQUE
- IBAN : BE90 0910 1892 5032
- BIC : GKCCBEBB

Toute contestation relative à une facture devra être formulée par écrit, dans les 7 jours à dater de leur réception par l'Entreprise. Passé ce délai, la facture est considérée comme étant définitivement acceptée par l'Entreprise et aucune contestation ne pourra être prise en considération.

En cas de paiement tardif d'une facture, l'accès au parking sera refusé pour la (les) plaque(s) d'immatriculation liées au Contrat de stationnement concerné.

La RCA se réserve le droit d'accorder, sur demande expresse de l'Entreprise, des dérogations aux conditions standards de facturation.

Toute duplicata de facture sera délivré uniquement sur demande de l'Entreprise et après paiement du coût de celle-ci s'élevant à 6,00€





**ANNEXE 1 : FORMULAIRE STANDARD DE RETRACTATION**

(Complétez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de la Régie Autonome Communale de Charleroi

Avenue de Waterloo, 2/4

6000 Charleroi

Adresse électronique : parking@rca.charleroi.be

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/ la prestation de service (\*) ci-dessous

.....

— Commandé le (\*)/reçu le (\*) .....

— Nom du (des) consommateur(s)

.....  
.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....  
.....

— Date .....

— Signature du (des) consommateur(s)

*(uniquement si vous introduisez votre demande de rétractation via ce formulaire en version papier)*

.....

(\*) Biffez la mention inutile.